Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
ARRONDISSEMENT DE VICHY
CANTON DE LAPALISSE
COMMUNE DE SAINT CLEMENT

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS et le 18 Janvier à 20 heures 03, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la salle de la mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée le 13 Janvier 2023 conformément aux articles L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents :
Sandrine MORIER, Maire ; Laurent NODARI, Adjoint ; Alain BARRAUD, Adjoint ; Isabelle NARDON, Adjoint ;
Jacques DEPALLE, Clément RAMILLIEN, Joëlle ROCHE, Guy DACREMONT, Christophe VIAL, Mickaël LEFEVRE, conseillers.
Absences et procuration :
Marie BERARD, absente.
Secrétaire de séance :
Mickaël LEFEVRE.
Le quorum est atteint avec 10 membres présents.
La séance est ouverte sous la présidence de Mme Sandrine MORIER.

Ordre du jour de la séance :

- Approbation des P.V. des séances 23 Novembre et du 20 Décembre 2022.
- Délibération pour autoriser le Maire à signer le contrat FICT pour le programme de l'Eglise.
- Délibération pour autoriser le Maire à signer l'arrêté de désignation Défense et Incendie.
- Délibération concernant la baisse des indemnités des Adjoints (annexe Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires).
- Délibération pour annuler la délibération n°2 sur la TA.
- Délibération pour la validation des achats de produits d'entretien pour l'école et la mairie.
- Délibération pour l'annulation du titre numéro 281 concernant le piano du Lac.
- Validation de l'achat de fioul pour l'école.
- Validation de l'achat de la batterie du véhicule, Peugeot Partner immatriculé CS-313-YV.
- Validation du délaissé du pont du Bief.
- Validation pour le chemin vers la Tour du Moulin.
- Validation du devis des reliures.

Questions diverses :

- Plan de sobriété énergétique.
- Chauffage de l'école.
- Elagage des chemins.
- Le débardage des Brosses.

• La séance débute par l'ajout d'une motion à l'ordre du jour : Mme Le Maire fait part de sa volonté d'ajouter à l'ordre du jour la validation du bon de commande pour le bulletin

municipal.

• Le Conseil Municipal est amené à voter pour l'approbation des PV des séances du 23 Novembre et du 20 Décembre 2022. Vote à l'unanimité pour l'approbation des PV.

• Intervention de Laurent Nodari qui fait mention que réglementairement il n'est pas possible d'ajouter des points à l'ordre du jour le jour même du Conseil, cela doit être fait au minimum 3 jours avant. Isabelle Nardon interpelle Mme Le Maire sur le fait que à chaque envoie des convocations pour le Conseil il manque des pièces liées à l'ordre du jour. Nous refuserons, comme précédemment, de prendre part au vote de délibération sans connaissance des dossiers en amont. Est-ce de la négligence ou une volonté délibérée ? Mme Le Maire répond qu'elle en prend note. Isabelle Nardon ajoute que cela est une obligation. Mme Le Maire en prend note.

• Délibération pour autoriser le Maire à signer le contrat FICT pour le programme de l'Eglise: Vote à l'unanimité. Laurent Nodari ajoute que lors de la réunion à Vichy Communauté il a été fait mention du fait que les 8735€ de subv. pour l'église seront perdues. Mme Le Maire précise que la subv. a été octroyée dans le cadre du contrat de centre bourg et devait être récupérée avant fin 2023, et comme il n'y aura pas de projet.

• Délibération pour autoriser le Maire à signer l'arrêté de désignation Défense et Incendie : Mme Le Maire signifie qu'elle dispose des modèles des arrêtés et demande l'autorisation pour les signés. Le Conseil ne souhaite pas voter car il n'a pas eu les documents et/ou d'explication sur ce point dans la convocation.

• Délibération concernant la baisse des indemnités des Adjoints (annexe Indemnités de fonction brutes mensuelles des maires) : Les Adjoints ont émis le souhait de baisser leurs indemnités mensuelles d'élus à 150€ net, soit une réduction de 55%. La volonté est de faire des économies sur le budget de l'ordre d'environ 7000€ par an. Mme Le Maire fait part de sa volonté de ne pas baisser son indemnité. Vote pour la baisse des indemnités, 9 pour, Mme Le Maire s'étant abstenue.

• Délibération pour annuler la délibération n°2 sur la TA : Mme Le Maire précise que le Conseil Communautaire a retiré la délibération sur la TA car il y a un problème législatif, le Sénat ayant émis un véto sur la TA car il y a un disfonctionnement. Vote à l'unanimité pour annuler la délibération du Conseil.

• Délibération pour la validation des achats de produits d'entretien pour l'école et la mairie : Laurent Nodari demande si ces produits ont été commandés ? Mme Le Maire répond que non puisqu'il faut attendre le Conseil. Vote à l'unanimité pour l'achat de produits.

• Délibération pour l'annulation du titre numéro 281 concernant le piano du Lac : Il s'agit de l'annulation du titre exécutoire émis par la Mairie de La Chabanne. Laurent Nodari demande pourquoi le titre est émis pour la somme de 90€ alors que la délibération portait sur 150€. Vote à l'unanimité pour l'annulation du titre.

• Validation de l'achat de fioul pour l'école et de la batterie pour le véhicule de l'employé communal : Christophe Vial demande le prix de la commande de fioul. Mme Le Maire répond qu'elle ne le connait pas. Laurent Nodari demande si le fioul a été déjà livré. Mme Le Maire répond que non. Vote à l'unanimité pour la commande de fioul et l'achat de la batterie.

• Validation du délaissé du pont du Bief : cela concerne l'espace vers le portail où le mur a été refait. Laurent Nodari et Alain Barraud précise qu'il s'agit de sécuriser l'endroit et de donner une pente pour l'évacuation de l'eau. Mme Le Maire demande la somme. Pour Alain Barraud pas grand-chose si les travaux sont fait par l'employé communal. Mme Le Maire demande un descriptif des tâches à effectuer pour l'employé. Laurent Nodari précise que ce point a été évoqué plusieurs fois (notamment à la suite d'un courrier reçu par les riverains) et déplore la non prise en compte malgré les demandes.

• Validation pour le chemin vers la Tour du Moulin : Mme Le Maire demande ce qu'il est prévu pour le chemin. Laurent Nodari précise qu'il s'agit de regravillonner le chemin avec du gravillon de la même couleur que l'aire de jeux. Mme Le Maire dit qu'elle ne sait pas et qu'il y a une commission travaux. Laurent Nodari signifie qu'il n'y a pas de problème si une commission est convoquée, qu'elle peut se réunir pour le cubage des matériaux.

• Validation du devis des reliures : Mickaël Lefévre signale que le devis mis au vote porte sur la somme de 226,40€ pour les reliures de 2015, or lors du Conseil du 18 Octobre 2022 il a déjà été voté la validation du devis pour la somme de 116,40€ qui portait sur le même document à relier soit le registre des délibérations de 2015. Il faut donc refaire le devis avec les bons documents.

• Validation du bon de commande du bulletin minicipal : Le bulletin municipal devrait être disponible début de semaine prochaine. Guy Dacremont signale qu'il l'a presque finalisé et qu'il manque juste la motion du directeur de publication, Mme Le Maire précise qu'elle ne souhaite plus être la directrice de publication. Une réunion aura lieu après le Conseil à ce sujet.

• Questions diverses :

- Plan de sobriété : Laurent Nodari pose la question de savoir pourquoi le plan de sobriété est en questions diverses alors que la demande a été portée par tous les conseillers de le mettre à l'ordre du jour lors du précédent Conseil. Mme Le Maire répond que l'on doit en discuter. Il lui est rétorqué qu'elle disposait d'un mois pour en prendre connaissance, que c'est une faute qu'il ne soit pas à l'ordre du jour, car elle avait légalement 30 jours pour le faire, que de plus c'est donc une perte de temps pour la mise en place de mesures pouvant permettre des économies. Mme Le Maire répond qu'on le passera au vote au prochain Conseil du 8 Février. La question lui est posée de savoir pourquoi la fenêtre de l'école reste ouverte toute la journée, s'il y avait un affichage pour ce genre d'incongruité. Mme Le Maire répond que non car cela part du bon sens, que ce plan comporte des mesures qui ne sont pas à l'échelle de la commune et se pose la question de savoir comment il a été élaboré sans qu'elle n'y participe. Laurent Nodari lui répond que ce sont les conseillers qui ont travaillés ce plan, qu'il s'inspire notamment du plan de sobriété de l'Etat et fait un rappel de la réglementation sur la demande des conseillers de l'ajout du point à l'ordre du jour.

- Dossier de l'école : Laurent Nodari rappel les devis reçus pour la vérification et le changement de la gaine de la cheminée le cas échéant. La décision est prise de changer directement la gaine qui a plus de 20 ans afin d'économiser le coût de la vérification.

- Elagage des chemins : Le Conseil souhaite que l'élagage des chemins fasse parti d'un plan d'entretien annuel avec un budget affecté d'environ 4000€ par an. Mme Le Maire répond que pour le printemps l'élagage va être compromis car on ne peut pas entamer le budget 2023. Les conseillers se posent alors la question de savoir comment prévoir des travaux déjà votés si tel est le cas.

- Débardage au lieu-dit Les Brosses : Alain Barraud présente le fait que le chemin a été dégradé suite à la sortie de bois par des poids lourds, qu'une rencontre avec le responsable a eu lieu, qu'il en est ressorti que ce dernier prendrait en charge une partie de la réfection du chemin car il n'avait pas fait de demande de travaux.

- Grève : Laurent Nodari demande si des agents sont en grève pour la journée du 19 janvier. Mme Le Maire fait état que des agents seront en grève ce jeudi et notamment le directeur de l'école. Un service minimum est instauré avec des administrés sollicités par elle-même. Laurent Nodari demande pourquoi les conseillers n'ont pas été impliqués pour ce service. Mme Le Maire signale que ceci a été fait dans la précipitation.

- Dossier La Vigne : Laurent Nodari demande qui doit répondre au courrier des habitants du lieu-dit La Vigne car un email a été encore envoyé sur les adresses personnelles des adjoints. Mme Le Maire répondra.

- Carte de vœux : Laurent Nodari évoque le sujet de la carte de vœux envoyée par mail par Mme Le Maire, dans laquelle les conseillers sont associés sans leurs consentements et dont l'illustration pose problème étant un symbole non adéquate avec la neutralité qu'exige une commune. Mme Le Maire répond qu'elle a mis cette image non dans ce sens mais parce qu'elle la trouvait belle. Les conseillers appuient que ce symbole pris au reiki symbolise le pouvoir entre autre. précisant qu'il est impossible qu'elle l'ignore, pratiquant cette méthode de soin et adepte de cette philosophie. Mme Le Maire ne dément pas et en prend note.

- Isabelle Nardon, associée aux autres conseillers, font état à Mme Le Maire de leur désarroi face à la situation : obstruction et rétention d'information, erreur de gestion de la commune avec perte de revenu, prise de décision seule, non respect des procédures, manque de documents, pas de réponses ou des réponses erronées aux questions posées, mise en péril de l'administration de la commune… L'état d'esprit installé entre Mme Le Maire et les adjoints ainsi que les conseillers n'a pas évolué depuis les élections, malgré les appels au dialogue. Il est alors procédé au vote d'un blâme à l'encontre de Mme Le Maire pour motifs : « Blâme pour obstruction à l'information, non-respect des procédures, erreurs de gestion avec pertes de revenus, manque de rigueur dans les dossiers, hypégiaphobie, irresponsabilité quant à l'utilisation au nom du conseil d'un sigle allant à l'encontre de la déontologie, des droits et obligations d'un fonctionnaire. ». Vote du blâme avec 9 voix pour.

Fin de la séance : toutes les questions portées à l'ordre du jour ayant été abordées la séance est levée à 21h40. Ainsi fait et délibéré le 18 Janvier 2023 et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Mickaël LEFEVRE

Le Maire
Sandrine MORIER